



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
M. Romain Pilloud : Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice

Présidente : Géraldine Torchio (Les Verts)
Membres : Valérie Calderini (UDC) remplacé par Marlise Rebetez
 Anne Duperret (PLR)
 Irina Gote (SOC)
 Arnaud Grand (PLR)
 Romain Pilloud (SOC)
 Roland Rimaz (SOC)
 Benoît Ruchet (PLR)
 Vincent Tschopp (ML)
 Lionel Winkler (PLR)

Séance commission milice du 3 juillet 2019 Début 19h00_ 20h20

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 3 juillet dernier à la Villa Mounsey, rue du Marché 8, en présence du Syndic de Montreux, Monsieur Laurent Wehrli, que nous remercions pour les informations et précisions qu'il nous a apportées.

Tout d'abord, Monsieur Romain Pilloud, le postulant, redonne le contexte de sa démarche. Beaucoup de petites communes s'inquiètent de la difficulté à trouver des miliciens qui acceptent de s'engager au sein de leur Conseil communal. La Haute École de technique et d'économie de Coire (HTW) a édité, en début d'année, une étude proposant "80 mesures d'amélioration de la promotion de la relève politique dans les communes". Le rapport se trouve sur <https://promo35.ch/> en allemand. Un résumé en français est consultable sur le site de l'association des communes suisses. La question soulevée questionne sur la possibilité de mettre en place des mesures qui encourageraient la venue d'électeurs peu représentés dans notre Conseil, principalement les femmes (le Conseil communal de Montreux n'en comporte que 30%) mais aussi toutes personnes qui ne pourraient facilement se libérer à cause de leurs obligations familiales et les jeunes. Monsieur Romain Pilloud indique que les 3 axes de son postulat concernent une grande majorité des habitants de Montreux. L'idée n'est pas de catégoriser les bénéficiaires de ces mesures mais bien d'ouvrir le débat auprès de la Municipalité.

Plusieurs membres rappellent que les personnes qui sont déjà engagées font du bon travail et que ces mesures doivent concerner tout le monde et non pas s'orienter uniquement pour promouvoir les femmes ou les jeunes. Un autre membre se réjouit de prendre en compte les changements de la société en amont et de se pencher sur cette problématique avant

que l'on doit prendre des décisions dans l'urgence.

« 1er axe : La mise en place d'une aide concrète pour encourager l'engagement milicien des parents avec enfant(s) en bas âge : par exemple, un remboursement des frais de garde lors du conseil communal ou des séances de commission. »

Le système de milice existe depuis longtemps et exige de ses miliciens le sens des responsabilités et de l'organisation. De plus, le prix de cette mesure inquiète : pour le moment aucun calcul n'a été réalisé. Un autre commissaire propose d'augmenter les jetons de présence afin de combler les différents frais liés à cette activité. Si cette proposition n'est pas retenue par la majorité des membres de la commission, beaucoup redoutent des abus quant aux frais de garde : comment se passeraient les remboursements ? Quels seraient les critères pour obtenir ces aides ?

« 2e axe : La valorisation du travail des élu-e-s au Conseil communal : quelques exemples non-exhaustifs : versement de cotisations sociales sur les jetons de présence, réalisation d'un certificat attestant le travail réalisé par l'élu-e (nombre et nature des commissions, présidence de commission, sujets abordés, nombre d'interventions et leur nature, quelles compétences l'élu-e a pu développer dans le cadre de son mandat, etc...), la proposition de formations continues sur différentes thématiques d'importance pour la commune à l'intention des élu-e-s, par exemple en partenariat avec l'UCV. »

Un certificat qui valoriserait le travail de l'élu semble trouver un écho favorable au sein de la commission. Monsieur le Syndic est tout à fait enthousiasmé par ce principe mais rappelle qu'il serait, au nom de la séparation des pouvoirs, non pas de la responsabilité de la Municipalité mais de celle du Président du Conseil ou du bureau du Conseil communal.

En ce qui concerne la possibilité de formation pour les Conseillers qui le désireraient, cela engagerait des coûts mais offrirait un retour sur investissement pour la Commune. Au vu des exigences demandées au niveau juridique pour bien comprendre certains sujets, la possibilité de formations, qui complèteraient les compétences de chacun, serait appréciable. L'UCV en propose déjà de nombreuses que l'on peut découvrir sur son site (<https://www.ucv.ch/formations/offre-de-formation/>). Monsieur le Syndic regrette que le Bureau du Conseil ne signale pas ces formations. Ces dernières sont ouvertes aux membres de la Commune. Si les cours sont payants, il propose au bureau d'intégrer au budget un montant qui leur serait dédié, moyennant des critères à définir. L'UCV se déplace également dans les communes pour organiser, à la demande, des formations ciblées. Les partis ont également leur responsabilité quant à l'organisation de certaines formations, d'ailleurs, certains le font déjà. L'exemple du Grand Conseil est également cité car il prévoit une journée d'informations pour les nouveaux élus en début de législature. Une démarche semblable pourrait être mise en place par le bureau.

Le versement de cotisations sociales ne retient pas l'attention des membres de la commission. En effet, au-dessous de 21'330 frs par année le versement de cotisations n'est pas obligatoire.

« 3e axe : La mise en lumière du rôle de conseiller-ère communal-e auprès de la population, en particulier auprès des jeunes gymnasien-ne-s et apprenti-e-s en fin de formation, à l'aide, par exemple : de séances d'information, de l'engagement d'influenceur-euse-s sur les réseaux sociaux, de vulgarisation de différentes thématiques politiques, notamment avec la brochure Easyvote ou présentation des compétences utiles que l'on peut acquérir dans le

cadre d'un mandat de conseiller-ère communal-e pour d'autres aspects de la vie. »

Un membre rappelle qu'atteindre les gymnasiens serait de la responsabilité de plusieurs communes. Une séance en dernière année de l'école obligatoire serait préférable. La création d'un Conseil des jeunes est proposée.

Monsieur le Syndic nous informe qu'il est quasiment impossible d'interagir durant les heures de cours dans les écoles professionnelles. Il s'agirait d'inviter les jeunes à des séances d'informations, voire à un Conseil communal. De plus, même si les brochures easyvote ont été refusées en juin 2014 par le Conseil communal, ceci n'a pas empêché la Municipalité de prendre un certain nombre d'abonnements qui sont disponibles dans certains lieux publics. Sans oublier qu'easyvote se tourne de plus en plus vers une version digitale, ce qui résoudrait le problème d'accessibilité à cet outil. Pour terminer, Monsieur le Syndic insiste sur l'importance de la communication, surtout au moment des élections. Aussi, il ne faut pas oublier que cette responsabilité appartient finalement davantage aux partis politiques qu'à la Municipalité.

Enfin, Monsieur le Syndic se demande si les propositions de ce postulat relèvent vraiment de la Municipalité ou s'il ne vaudrait pas, en premier lieu, l'adresser au bureau du Conseil communal, en regard de l'article 101 du règlement du Conseil communal. Le bureau pourrait revenir avec une proposition qui serait votée par le Conseil. La Municipalité se propose d'ores et déjà de soutenir et d'aider le bureau dans cette démarche.

Le postulant choisit de transformer ce postulat en proposition pour la CCO non sans rappeler que, si le sujet est traité par cette dernière, la Municipalité sera de toute façon amenée à prendre part à la discussion. Il faut travailler en parallèle.

Conclusion

A titre d'indication, les membres de la commission, à l'unanimité, soutiennent l'idée de la proposition.

0 oui, 0 non, 0 abstention, 10 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Géraldine Torchio (Les Verts)